PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 1 septembre 2026, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Stéphane Guay
Siège #4 - Nathalie Sheinck
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Carl Dubois. Josyane Dufresne-Dubois, greffière adjointe, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-09-127

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE
  4.1 - Adoption des comptes du mois
  4.2 - Demande à la Sûreté du Québec
  4.3 - Appel d'offres public pour le déneigement des chemins d'hiver
  4.4 - Renouvellement - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
  4.5 - Projet GROBEC - Nettoyage et caractérisation de déchets
  4.6 - Attribution de tâches supplémentaire - Adjointe à la direction
  4.7 - Renouvellement de contrat d'assurance collective fonds régional des municipalités des Appalaches asq consultants
5 - TRAVAUX PUBLICS
6 - LOISIRS ET TOURISME
7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
8 - LÉGISLATION

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-09-128 **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août dernier a été remise à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal du 4 août 2026 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2026-09-129 **4.1 - Adoption des comptes du mois**

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes :

Chèques : 1 357,06 $
Autres paiements effectués par la directrice générale : 64 634,02 $
Grand total des paiements : 65 991,08 $

ADOPTÉE

2026-09-130 **4.2 - Demande à la Sûreté du Québec**

ATTENDU QUE la municipalité rencontre certaines problématiques cette année qui sont régies par des règlements applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas la présence policière requise afin de contrer ces problématiques;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills paie la somme de 58 416 $ en 2026 pour les services de la Sûreté du Québec;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills demande à la Sûreté du Québec de lui fournir un rapport concernant la présence policière sur le territoire de la municipalité;

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills demande à la Sûreté du Québec de fournir le service requis afin de contrer les problématiques sur son territoire.
ADOPTÉE

2026-09-131

4.3 - Appel d'offres public pour le déneigement des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 2026-07-105 la municipalité de Kinnear's Mills a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis 2026-002, et ce, pour des travaux de déneigement des chemins d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 17 août 2026, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2026-002 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans les délais requis avant 10h00, le 17 août 2026, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Transport Mercier et fils inc.	2 261 430,91$ - 9 125$ /KM pendant 3 ans - 10 050$/KM 2 années suivantes optionnelles
Cité construction TM inc.	2 691 329.05$ - 11 300$/KM pendant 3 ans - 11 300$/KM 2 années suivantes optionnelles

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont fait l'objet d'une étude et d'une analyse et qu'elles se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfacon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte la soumission de Transport Mercier et fils inc., au montant de 2 261 430,91$, incluant les taxes, pour les travaux de déneigement des chemins d'hiver, conformément aux conditions prévues dans l'appel d'offres public numéro 2026-002;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation du contrat.

ADOPTÉE

2026-09-132

4.4 - Renouvellement - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

CONSIDÉRANT que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière invite la Municipalité à renouveler son statut de membre pour l'année 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle pour l'année 2026-2027 est fixée à 25 $**;**

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet à la Municipalité de demeurer informée des activités et des dossiers liés à la mise en valeur des forêts privées sur le territoire régional;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Sanfacon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour l'année 2026-2027;

QUE la Municipalité acquitte la contribution annuelle de 25 $ exigée pour le renouvellement de cette adhésion;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis relativement à ce renouvellement et à effectuer le paiement de la contribution annuelle.

ADOPTÉE

2026-09-133

4.5 - Projet GROBEC - Nettoyage et caractérisation de déchets

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) a conclu une entente avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de déléguer aux organismes de bassins versants la coordination d'activités de nettoyage des berges et de caractérisation des déchets;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) est mandaté pour réaliser certaines de ces activités à l'automne 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise notamment le nettoyage de sites présentant des encombrements ou des déchets susceptibles de se propager dans l'environnement et de se retrouver dans les cours d'eau environnants;

CONSIDÉRANT QUE les déchets recueillis seront caractérisés conformément à un protocole établi afin de documenter notamment les matières plastiques détournées des sites d'enfouissement ou de revalorisation;

CONSIDÉRANT QUE les activités seront réalisées sans frais pour la Municipalité et qu'aucune contribution financière municipale n'est demandée;

CONSIDÉRANT QUE le GROBEC doit pouvoir accéder aux sites retenus et obtenir l'autorisation écrite de la Municipalité afin de réaliser les activités de nettoyage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stéphane Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise le GROBEC à réaliser, sur le territoire municipal, une activité de nettoyage et de caractérisation des déchets dans le cadre du projet coordonné par le ROBVQ et financé par le MELCCFP;

QUE la Municipalité autorise l'accès au site qui sera déterminé conjointement avec le GROBEC, sous réserve que celui-ci soit sécuritaire et accessible aux équipes et aux bénévoles participant à l'activité;

QUE la Municipalité collabore avec le GROBEC afin d'identifier un site présentant des besoins de nettoyage et répondant aux critères du projet;

QUE la Municipalité confirme que cette autorisation est accordée sans contribution financière de sa part;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre au GROBEC la confirmation écrite de la Municipalité et à convenir des modalités nécessaires à la réalisation de l'activité.

ADOPTÉE

2026-09-134

4.6 - Attribution de tâches supplémentaire - Adjointe à la direction

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la continuité des opérations et la gestion des affaires courantes de la Municipalité durant son absence;

CONSIDÉRANT QUE Madame Josyane Dufresne-Dubois, adjointe à la direction, est en mesure d'assumer certaines tâches supplémentaires afin d'assurer cette continuité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stéphane Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal confie temporairement à Madame Josyane Dufresne-Dubois, adjointe à la direction, des tâches supplémentaires liées à la gestion des affaires courantes de la Municipalité, afin d'assurer la continuité des opérations durant l'absence de la directrice générale;

QUE cette affectation temporaire demeure en vigueur jusqu'au retour complet de la directrice générale ou jusqu'à ce qu'une nouvelle décision du conseil municipal.

ADOPTÉE

2026-09-135

4.7 - Renouvellement de contrat d'assurance collective fonds régional des municipalités des Appalaches ASQ consultants

ATTENDU que la municipalité de Kinnear's Mills offre un régime d'assurance collective à ses employés sous le contrat souscrit pour le Fonds régional des municipalités des Appalaches;

ATTENDU que la tarification actuelle du contrat d'assurance collective du Fonds régional des municipalités des Appalaches vient à échéance le 31 août 2026;

ATTENDU qu'un renouvellement a été proposé par notre assureur UV Assurance avec une tarification devant entrer en vigueur le 1er septembre 2026;

ATTENDU qu'aucun changement n'est apporté au contrat existant;

ATTENDU que ce renouvellement a été analysé et négocié par ASQ Consultants;

ATTENDU que M. Jean-François Marcotte, conseiller chez ASQ Consultants, recommande l'acceptation des conditions du renouvellement d'assurance collective convenues avec UV Assurance;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal, sur recommandation de M. Jean-François Marcotte, consultant pour le Fonds régional des municipalités des Appalaches, accepte le renouvellement négocié avec UV Assurance;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kinnear's Mills, tous les documents requis, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Lara-Catherine Desrochers - Question sur la musique amplifiée du Camping Soleil

Luce Rodrigue et Éric Nadeau - Question sur la musique amplifiée du Camping Soleil

Marisol Brochu - Question sur la musique amplifiée du Camping Soleil

2026-09-136 **11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 08h16.

ADOPTÉE

_____
Josyane Dufresne-Dubois

Greffière-adjointe

_____
Carl Dubois
Maire

Je, Carl Dubois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».